



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°5 / 2025

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de la **SARL EAU ENERGIE**, domiciliée à SAINT-IGNY-DE-VERS (Rhône), 646 rue des sornins, et représentée par Monsieur Frédéric CHAMPALLE,

Considérant que la **SARL EAU ENERGIE** envisage un chantier de broyage d'une durée de 1 jour, à partir du lundi 24 février 2025, il y a lieu de ce fait de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures de chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **Autorise** ce chantier du 24 février au 24 mars 2025,
- **Précise** qu'en raison de ce chantier, la circulation sera interdite, chemin du Soupat, à partir du lundi 24 février 2025, de 8h à 16h30, durée de la réglementation 1 jour,
- L'accès sera maintenu pour les services publics de sécurité en cas d'urgence,
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Ampliation sera adressé à :
 - L'entreprise susdite,
 - La CCPA,
 - Au SDMIS,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de la **SARL EAU ENERGIE** pour la réglementation de la circulation durant ce chantier.

Fait à Chevinay, le 24 février 2025

Richard CHERMETTE

Maire de Chevinay

